KOH PHARMA

Le week-end des Internes

19 et 20 septembre 2020

Chères aventurières, chers aventuriers,

Après un confinement bien morose, rien de tel qu’un évènement préparé aux petits oignons par votre dévouée équipe de l’AIPHN !

Nous sommes heureux de vous présenter, pour la deuxième année consécutive, le week-end des Internes. Cette année, il prendra la forme d’un KOH LANTA.  
Deux équipes s’affronteront, les jaunes et les rouges. Mais petite particularité, à la fin… IL EN RESTERA TROIS ! Qui repartiront avec un cadeau, bien plus alléchant que la récompense d’un jeu de confort…

Rentrons maintenant dans le vif du sujet :

Les hostilités débuteront le samedi 19 au matin. Deux équipes seront formées dès le départ de Nancy. Vous suivrez ensuite l’équipe organisatrice vers un lieu qui vous sera révélé ce même jour.

A votre arrivée sur les lieux, les deux équipes s’affronteront dans une épreuve, qui pourrait bien vous amener à découvrir un bien précieux encore jamais découvert…

L’après-midi, votre âme d’aventurier ou d’aventurière sera mise à rude épreuve lors d’un enchaînement épique de défis, plus relevés les uns que les autres.

Nous terminerons ce samedi avec des festivités, qui risquent fort de vous départager dans l’accession finale à la victoire !

Le dimanche sera propice à la restauration de vos organismes fatigués par cette exceptionnelle journée du samedi.

L’équipe de l’AIPHN est impatiente de pouvoir vous faire découvrir ce bel évènement et espère que vous y répondrez présent !

Bon week-end à tous,

Salutations présidentielles

Informations générales

Dossier d’inscription

NOM : Prénom :

Adresse : Code postal/Ville :

Adresse mail : Téléphone :

Adhésion à l’AIPHN : OUI / NON

Personne de confiance (Nom/Prénom/Téléphone) :

Allergie(s)/Régime alimentaire(s) :

Autre(s) Allergie(s) :

### Merci de joindre à cette fiche d’inscription

* Le règlement intérieur dûment complété et signé
* La décharge de responsabilité dûment complétée et signée
* Le règlement de 45€ : par chèque à l’ordre de l’AIPHN ou bien via l’application LYDIA PRO auprès d’un membre de l’association (frais d’inscription) pour les adhérents.
* Pour les non adhérents, un tarif de 60€ sera appliqué
* 1 chèque de 200€ à l’ordre de l’AIPHN (caution encaissée en cas de dégradation)

J’ai lu et j’accepte les conditions présentées dans le règlement de la manifestation

Je n’autorise pas la prise de vue et la publication de l’image sur laquelle j’apparais

Dossier à envoyer à

Maxime RODET 83, rue du Maréchal Victor Duc de Bellune 54000 Nancy

**Dead Line : 15 août 2020**

**Tout dossier incomplet sera refusé**

### 

Décharge de responsabilité

KOH PHARMA – Le week-end des Internes du 19 et 20 septembre 2020

Je soussigné(e)……………………………………………………… décharge par la présente lettre les organisateurs de toute responsabilité lors de la manifestation du samedi 19 et du dimanche 20 septembre 2020.

Je renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu’elle soit, auprès de l’association et de ses membres. Ceci concerne en particulier les cas d’accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant lors de ma participation au KOH PHARMA – Le week-end des Internes.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la manifestation et y adhère. Je suis informé(e) qu’il m’appartient de souscrire personnellement une assurance responsabilité civile, une assurance maladie/accident et certifie que la voiture utilisée durant l’événement est assurée. Je me porte également garant(e) financier en cas de dégradation volontaire que je pourrais occasionner durant cette manifestation.

Le refus de signer cette décharge de responsabilité réserve le droit à l’organisateur d’exclure ma participation à l’événement.

Fait à ……………………………….

Le …………………………………….

Signature

A retourner à l’AIPHN, avec le dossier d’inscription complet

Règlement intérieur

Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance et accepte ce règlement au moment où il se présente au départ de l’épreuve. La seule autorité compétente pour l’application du présent règlement est l’équipe organisatrice de l’événement. Cette manifestation est régie par le présent règlement seul valable et auquel nul autre ne pourra se substituer.

ARTICLE 1 :

L’organisateur de l’événement « KOH PHARMA – Le week-end des Internes » est l’association AIPHN de Nancy, dont le siège se trouve à la Faculté de Pharmacie de Nancy. Une manifestation festive et sportive intitulée, KOH PHARMA – Week-end des Internes, est organisée du samedi 19 septembre au dimanche 20 septembre 2020 inclus.

ARTICLE 2 :

Seule l’équipe organisatrice de l’événement est habilitée à donner le départ. Tous les participants doivent se présenter sur la ligne de départ à l’heure communiquée ultérieurement. L’équipe organisatrice ne se porte pas responsable pour toute personne qui se présentera sur la ligne de départ avec plus de 15 minutes de retard.

ARTICLE 3 :

« KOH PHARMA – Le week-end des Internes » est ouvert à l’ensemble des internes de Pharmacie de Nancy, adhérents et non adhérents. Le nombre maximal de participations à notre manifestation est de 20 personnes. Au-delà de 20 inscriptions, les dossiers acceptés en priorité seront ceux des internes adhérents à l’AIPHN. Il n’y a pas de certificat médical à fournir puisque les épreuves ne sont pas chronométrées. Cependant, il est de la responsabilité de chacun d’estimer au mieux ses capacités physiques et de remplir et signer une décharge de responsabilité lors de l’inscription (Cf. page 3 du dossier d’inscription) affirmant que le participant est apte à participer à l’événement. En signant ce règlement, le participant certifie sur l’honneur avoir une responsabilité civile ainsi qu’une assurance maladie/accident et avoir pris connaissance des risques inhérents à la pratique de ces activités.

Seul le participant ayant rendu un dossier complet, est autorisé à prendre le départ sauf décision de l’organisation. L’inscription ne sera prise en compte qu’une fois :

- La totalité du paiement effectué : chèque/LYDIA d’inscription et chèque de caution. La caution sera encaissée en cas de dégradation durant l’ensemble de l’événement

- L’acceptation du présent règlement paraphé et signé (à chaque page)

- La décharge de responsabilité remplie

- Le dossier d’inscription rempli

L’AIPHN se réserve le droit de refuser une inscription sans avoir de justification à fournir.

ARTICLE 4 :

La participation à « KOH PHARMA – Le week-end des Internes » du 19 septembre au 20 septembre inclus exige le respect des règles suivantes :

- Respecter les autres participants et toutes les personnes présentes lors de l’événement

- Respecter les locaux et le matériel mis à la disposition des participants pendant l’événement

Toute détérioration ou comportement inapproprié durant la manifestation, entraînera l’exclusion immédiate et définitive du participant. En cas de non-respect d’une de ces règles ou en cas de comportement incompatible avec le bon déroulement de la manifestation, l’équipe organisatrice se réserve le droit, conformément au présent règlement, d’appliquer les sanctions définies à l’article 4, et décline toute responsabilité quant aux agissements des participants. Cette sanction inclut l’interdiction d’accès aux différents lieux de l’événement ainsi que le signalement aux autorités compétentes des agissements du ou des participant(s) concerné(s). Si des dommages moraux sont constatés envers les organisateurs ou toute autre personne présente sur les sites, ou si le montant des dommages engendrés est supérieur à celui de la caution, l’AIPHN se réserve le droit de demander le montant des dommages au(x) responsable(s) de ces dégradations volontaires ou non. L’AIPHN se réserve le droit d’intenter une action en justice en cas de litige.

ARTICLE 5 :

L’AIPHN décline toute responsabilité concernant les vols de matériels, quels qu’ils soient, durant toute la manifestation.

ARTICLE 6 :

L’AIPHN décline toute responsabilité vis-à-vis des participants qui pourraient avoir un comportement contraire à la loi ou à la morale, notamment aux infractions pour ivresse publique et/ou consommation de stupéfiants (que ce soit en voiture, sur les lieux d’activités ou le lieu d’hébergement). L’AIPHN décline également toute responsabilité concernant les nuisances sonores autres que celles organisées par l’association AIPHN sur le lieu d’hébergement. Elle les informe qu’ils seront tenus pour seuls et uniques responsables des plaintes qui pourraient être déposées de leur fait à l’encontre de l’association.

L’usage de confettis est interdit dans l’ensemble des locaux mis à disposition par l’organisation aussi bien au niveau des lieux d’accueil ou du lieu d’hébergement.

ARTICLE 7 :

L’AIPHN est propriétaire de toute image prise et/ou tournée durant « KOH PHARMA – Le week-end des Internes ». L’utilisation à des fins autres que personnelles de ces images ne pourra être réalisée sans l’accord explicite et direct de l’AIPHN. En signant ce règlement intérieur, les participants acceptent l'exploitation par l'organisateur des images et des photos faites sur l'événement. La signature donne l’autorisation pour la diffusion de leur image sur le site internet de l’AIPHN, sur la page officielle Facebook de l’association ainsi que sur la page Instagram. Elle dégage de toute responsabilité l’AIPHN des conséquences de cette diffusion. Ceci sans limitation de temps, de support, de quantité ou mode de diffusion. Cette mention n’est pas valable si le participant n’autorise pas la prise de vue et la publication de l’image sur laquelle il apparait.

ARTICLE 8 :

Il est formellement interdit d’apporter des animaux morts ou vivants ainsi que des parties anatomiques animales dans tous les lieux où se tiennent les étapes de « KOH PHARMA – Le week-end des Internes ».

ARTICLE 9 :

La non-adhésion à ce règlement saisit le bureau de l’AIPHN et annule l’inscription à « KOH PHARMA – Le week-end des Internes » du 19 au 20 septembre 2020.

ARTICLE 10 :

En cas d’annulation par le participant, en dehors d’une garde non déplaçable ou bien de raisons médicales justifiées par un certificat médical, aucun remboursement par l’AIPHN ne sera effectué.

ARTICLE 11 :

Les participants s’engagent à respecter l’environnement du parcours. Lorsque l'épreuve emprunte des parcours ouverts à la circulation routière, les participants se soumettent impérativement au code de la route. En cas d'accident, les participants doivent toujours rester avec le blessé en attendant les secours. Les participants et le(s) signaleur(s) est (sont) responsable(s) de l'accidenté jusqu'à l'arrivée des secours. Le participant s’engage à respecter les consignes de l’organisateur. Chaque participant valide le fait d'avoir pris connaissance des différents points de ce règlement et notamment :

- Être responsable de son état de santé, remplir et signer la décharge de responsabilité

- Être en possession d'une assurance personnelle responsabilité civile et assurance accidents corporels les prémunissant contre les risques inhérents à leur participation

- Être responsable de ses effets personnels

Chaque participant assume l’entière et complète responsabilité en cas d’accident sur les épreuves. Chaque participant assume également les risques inhérents à la participation à une telle épreuve tels que : les accidents avec les autres participants, les intempéries météorologiques, les conditions de circulation routière (liste non exhaustive).

ARTICLE 12 :

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile organisateur. Si l’équipe organisationnelle juge que les conditions climatiques sont trop défavorables ou pour quelconques raisons, il procédera aux modifications nécessaires du parcours, à l'arrêt ou au besoin à son annulation. Cependant, il s'engage à informer les participant(e)s inscrit(es) d’éventuelle(s) modification(s) ou complément(s) de règlement, de parcours, d'épreuve(s), de la date et de l'horaire(s) avant le début de la manifestation.

Je m’engage à assumer l’ensemble des conséquences de mes actes pendant la période de « KOH PHARMA – Le week-end des Internes » du 19 au 20 septembre 2020 inclus de l’AIPHN.

Je certifie exact les renseignements fournis sur la fiche d’inscription jointe.

Pour adhérer à ce règlement intérieur, merci de le signer, précédé de votre nom, prénom, date du jour et de la mention « Lu et approuvé, bon pour accord » et parapher toutes les pages :

NOM :……………………………………. Signature

Prénom :……………………………..

Date :……………………………………..